

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS353

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 35

Supprimer les alinéas 14 et 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a adopté un amendement obligeant les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans à accepter une offre dont le salaire serait supérieur au revenu de remplacement, indépendamment de toute autre considération.

Cette logique est contraire à la ligne du Gouvernement et de la majorité, qui refusent toute dégradation des droits des demandeurs d'emploi.

Cet amendement propose donc de supprimer la modification introduite par le Sénat.